

SEANCE DU 30 AVRIL 2014

Le trente avril deux mil quatorze, à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de PANDRIGNES, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance.

Présents : M DUBOIS J, MME CHATAUR, M DUBOIS Th, MME GORON, MMES GOUYON, PECHEYRAND, DUMOND, M ROUSSEL, MME AUFRAY, M VIEILLEFOND

Absent excusé : M BARBAZANGES

COMPTE ADMINISTRATIF 2013 :

M le Maire donne les chiffres détaillés du Compte Administratif 2013 avec en section de fonctionnement 119 621,53 € en recettes et 79 184,43 € en dépenses soit un excédent de 40 439,00 € sur l'exercice avec un report de l'exercice N-1 de 122 791,83 €.

Il présente la section d'investissement avec 5 331,64 € en recettes et 20 538,91 € en dépenses et un excédent reporté de 16 204,27 €.

Les restes à réaliser s'élèvent à 35 000 € en dépenses et 1 000 € en recettes.

M Gérard ROUSSEL, doyen d'âge, prend la présidence de la séance pour faire procéder au vote des chiffres du compte administratif 2013.

Le CA 2013 est accepté à l'unanimité des membres présents.

COMPTE DE GESTION 2013 :

Monsieur le Maire reprend la présidence et propose d'examiner les chiffres du compte de gestion établi par le Trésorier. Les chiffres sont rigoureusement identiques à ceux du compte administratif.

Le compte de gestion 2013 est accepté à l'unanimité des membres présents.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2014 :

Mr le Maire présente et explique la fiscalité communale et notamment le transfert qui a été fait à la communauté d'agglomération en 2011.

Les bases d'imposition ont été revalorisées par l'Etat à hauteur de + 0,9 % en 2014.

La commission du budget, précédemment réunie, a proposé de ne pas augmenter les taux communaux en 2014.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux au niveau suivant :

| | |
|--------------------------|---------|
| Taxe habitation : | 7,34 % |
| Taxe foncière bâti : | 9,27 % |
| Taxe foncière non bâti : | 72,04 % |

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014 :

Après le vote des taux, le Maire présente le projet de budget primitif 2014. Il précise au préalable que la commune dispose au 1^{er} janvier 2014 d'une réserve financière d'environ 163 000 € soit deux années de charges de fonctionnement. Il explique que ces excédents permettent d'autofinancer les investissements sans recours à l'emprunt depuis plusieurs années.

Recettes de fonctionnement 2014 :

Elles s'élèvent à 112 188,13 € en léger recul du fait de la diminution des dotations de l'Etat.

Dépenses de fonctionnement :

Le projet de budget en dépenses s'élève à 242 416 € avec des postes un peu surestimés (voirie : 20 000 € - bâtiment : 20 000 €), les autres postes ayant été évalués en fonction des dépenses 2013.

Section d'investissement :

Recettes :

Avec les excédents effectués en recette, les recettes pour 2014 s'élèvent à 190 446 € dont 107 546 € proviennent de la section de fonctionnement.

Dépenses :

M le Maire propose d'affecter les disponibilités sur les grands postes budgétaires à savoir voirie et bâtiment; et qu'en fonction des projets que le conseil décidera, ils seront financés par les disponibilités plus les subventions auxquelles la commune peut prétendre, notamment au niveau du département.

Dépenses : 190 446 € dont 35 000 € de restes à réaliser.

PARTICIPATION FINANCIERE A LA FEDERATION ELECTRICITE CORREZE :

La fédération sollicite la commune pour la somme de 2 514 € pour l'année 2014. Mr le Maire rappelle que cette participation est fiscalisée depuis plusieurs années. Le Conseil Municipal décide de maintenir la fiscalisation pour 2014.

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :

Mr le Maire rappelle qu'en fonction de certains marchés en fonction de leur importance, la commune doit se conformer à la réglementation des marchés publics et doit constituer une commission d'appel d'offres qui comprend 3 membres titulaires et 3 membres suppléants, le Maire étant président de la commission.

Pour les titulaires, Alain VIEILLEFOND, Claudine GOUYON et Gérard ROUSSEL sont candidats.

Pour les suppléants, Thierry DUBOIS, Céline AUFRAY et Michèle CHATAUR sont candidats.

Les membres sont élus à l'unanimité.

COMMISSION DES IMPOTS :

Mr le Maire indique que chaque commune, à la demande du service des impôts, doit se doter d'une commission communale des impôts qui comprend 6 membres titulaires et 6 membres suppléants.

Il précise que le choix des membres est fait par les services des impôts sur une liste établie par le Conseil Municipal de 12 membres titulaires et 12 membres suppléants.

Les impôts communiqueront ultérieurement les membres retenus.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

CEREMONIE DU 8 MAI :

Monsieur le Maire propose d'organiser cette cérémonie le jeudi 8 mai à 11 heures au monument aux morts.

ELECTIONS EUROPEENNES DU 25 MAI :

Les élections européennes auront lieu le 25 mai. Il y a donc lieu de constituer le planning de présence des élus sachant que le Maire et les Adjointes présideront à tour de rôle le bureau de 8 heures à 18 heures.

Le Conseil Municipal accepte les propositions.

INFORMATIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire indique avoir reçu deux documentations importantes :

- l'analyse de la situation financière de la commune par M TERRAL, Trésorier
- le rapport d'activité de la Communauté d'Agglo 2013

Vu le volume de ces documents, il propose de les diffuser par INTERNET aux élus de la commune. Une discussion à posteriori sur ces documents pourra avoir lieu.

GRATUITE LOCATION SALLE POLYVALENTE CLUB DES AINES DE ST BONNET AVALOUZE :

Depuis 2 ans, à la demande de ce club, nous mettons à disposition gratuitement la salle polyvalente deux week-ends par an.

Certains aînés de notre commune adhèrent à ce club. Il propose de consulter les autres communes pour connaître leur position.

QUESTIONS DIVERSES :

Céline AUFFRAY informe le Conseil Municipal du souhait des habitants du village du Laurel de voir passer la limitation de vitesse sur la départementale de 70 à 50 kms à l'heure.

Mr le Maire pense que cette demande doit être faite auprès du Conseil Général, gestionnaire de la voirie. Il se propose de rencontrer le service responsable prochainement.

Béatrice GORON évoque à nouveau le problème de l'aboiement des chiens dans le village de Gibiat.

Monsieur le Maire se déplacera pour examiner le problème.

Jacques DUBOIS

Michèle CHATAUR

Thierry DUBOIS

Béatrice GORON

Claudine GOUYON

Karine PECHEYRAND

Edith DUMOND

Gérard ROUSSEL

Céline AUFFRAY

Alain VIEILLEFOND